

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.05.2020	12h15	20.333	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Brigitte Neuhaus

Titre : Covid-19, Mesures d'hygiène, de nettoyage et de désinfection dans les écoles et crèches : peut-on être sûr que le remède n'est pas pire que le mal ?

Contenu :

La reprise de l'école obligatoire et de l'accueil préscolaire début mai a été conditionnée à l'application de mesures d'hygiène, voire de distanciation pour les élèves les plus âgés et les enseignants, ainsi qu'au nettoyage fréquent des surfaces très sollicitées comme les poignées de porte, interrupteurs, tables, etc., ceci afin d'assurer une sécurité optimale pour tous les utilisateurs.

Toutefois, la toxicité éventuelle des produits de nettoyage et de désinfection utilisés doit être prise en considération afin d'assurer la sécurité des enfants, notamment des plus jeunes, et le personnel chargé de leur application doit en maîtriser l'usage et les risques. En effet, certains produits désinfectants très volatils peuvent entraîner notamment des intoxications par inhalation, des brûlures cutanées ou oculaires, ou des sensibilisations allergiques (eczéma, asthme...).

Aussi, nous souhaitons savoir :

- si de nouveaux produits pour le nettoyage ou la désinfection des surfaces à l'école obligatoire et dans les crèches ont été introduits.
- Le canton a-t-il émis des recommandations quant au choix de ces produits et à leur usage ?
- Le cas échéant, les personnes chargées de leur utilisation ont-elles été sensibilisées aux risques potentiels ?
- Dans le rapport Covid-19 (coronavirus) « Indications à l'attention des directions de la scolarité obligatoire, des institutions et des écoles spécialisées et du corps enseignant », il est mentionné que dans chaque classe un vaporisateur désinfectant est mis à disposition. De quel produit s'agit-il, qui l'utilise et dans quel but ?
- Enfin, des stations d'hygiène des mains doivent être mises à disposition aux points sensibles (entrée du bâtiment et des salles de classe, salle des maîtres, bibliothèque et autres endroits semblables). Elles doivent consister prioritairement en un lavabo avec des distributeurs de savon liquide et des serviettes à usage unique, mais, si cela est impossible, il peut s'agir de désinfectant pour les mains. Dans ce cas, les solutions hydroalcooliques étant potentiellement nocives pour les enfants, une surveillance de l'usage qui en est fait par les élèves peut-elle être assurée en tout temps ?

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Brigitte Neuhaus

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Christine Ammann Tschopp	Veronika Pantillon	Johanna Lott Fischer
Clarence Chollet	Emma Chollet Ramampandra	Daniel Sigg
Sera Pantillon		